

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Pompaire, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux article L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur CHAUSSONEAUX Jean-Paul, Maire.

**Etaient présents :**

MM. CHAUSSONEAUX - MIGEON - NIVELLE - BROSSARD - BREMOND - BRANGEON  
MMES PIET - LE DÛ - POUDRET - CHEVALLIER - CHASSOT - DESCHAMPS - ROY - CROC

**Etaient absents et excusés :**

M. DOMINEAU-PIN donne pouvoir à MME LE DÛ

MME MOREAU

MM. BUTET - FAZILLEAU

**Etait absent :**

M. DELOUBES

**Secrétaire de séance :**

MME Isabelle POUDRET

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce compte rendu.

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **-DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION**

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

Date de décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	Prix TTC
19/09/2025	Tondeuse Thermique	Voirie	SGR	2 205.00 €
23/09/2025	Distribution invitations repas des aînés	Commune	La poste	337.84 €
23/09/2025	Nettoyage vitres	Mairie, Salle Polyvalente, Salle de l'Aubépine	Net 2000	621.35 €
29/09/2025	Relevé topographique (complément)– Rues des Arbres et des Genévrier	Voirie	Alpha Géomètre	384.00 €
29/09/2025	Fournitures voirie	Voirie	Ludo Motoc	172.13 €
30/09/2025	Illuminations Noël	Voirie	Fillon	2 578.80 €
06/10/2025	Matériels électriques illuminations	Voirie	Helliotech	614.84 €
07/10/2025	Location nacelle illuminations	Voirie	VLOK	2 447.35 €
07/10/2025	Matériels boucle inox illuminations	Voirie	Servant Ets	237.80 €
13/10/2025	Réparation levage Renault	Voirie	Goichon	1 243.63 €
14/10/2025	Réduction arbres	Voirie	Arbo'cime 79	540.00 €
14/10/2025	Tableau Alarme	Foot, Salle polyvalente	Sonepar	198.00 €
15/10/2025	Peinture routière (rocade)	Voirie	Aximum	3 225.00 €
15/10/2025	Peinture routière (rocade)	Voirie	Aximum	3 286.56 €
16/10/2025	Plantations arbres	Voirie	Le Grand Logis	5 399.42 €
17/10/2025	Plaques Alu (1 arbre 1 naissance)	Commune	Signabox	346.98 €
20/10/2025	Produits d'entretien	Tous les bâtiments	Orapi	636.29 €

21/10/2025	Maintenance défibrillateurs	SP, foot, Aubépine	Urgence secours équipement	392.40 €
22/10/2025	Borne éclairage public	Voirie	Rexel	181.92 €
23/10/2025	Pneus brosse (avec commune du Tallud)	Voirie	Ludo motoc	241.27 €
<b>TOTAL</b>				<b>25 290.58 €</b>

- **DÉCISION N° 053-2025-09-DE** : Installation d'une climatisation au restaurant l'Eldorado (SPIE BATIGNOLLES : 6 834.94 € T.T.C.).

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur les commandes passées :

- Relevé topographique : il s'agit d'un complément demandé pour relever les seuils d'entrées des propriétés par rapport au domaine public et définir un point de niveau devant chaque garage pour permettre la gestion des eaux pluviales.
- Illuminations de Noël : Marina Piet rend compte du projet des illuminations. Il a été décidé d'étendre celles-ci à l'entrée de Pompierre (côté Maladrerie – rond-point), agrandir à la Maladrerie, rue de Beaulieu et Pont-Soutain. Une rencontre a été programmée avec l'entreprise Fillon qui a proposé un avenant sur 3 ans.

Marina Piet précise qu'il est possible de faire évoluer encore ce dossier, de tester divers aménagements, mais il faut rester vigilant pour ne pas augmenter les coûts autour des illuminations (électricité, location de nacelle...).

Monsieur le Maire précise que le coût de la nacelle pourra être réduit en fonction du temps passé.

- Réductions d'arbres : il s'agit de trois chênes sur le domaine public le long du lotissement de l'impasse de la Gâtine. Un est en mauvais état, et les deux autres doivent être nettoyés (branches mortes). Le personnel sera mis à disposition pour évacuer le bois.
- Peinture routière : il s'agit de travaux de peinture sur la rocade, entre les deux carrefours (la Maladrerie et le Pré Maingot), par moitié avec la ville de Parthenay.
- Plantations : une commande importante qui regroupe les arbres des naissances, certaines plantations à remplacer et surtout les plantations du complexe des Lavandières.
- Plaques alu : en remplacement des plaques bois qui dans le temps se dégradent.
- Pneu de la brousse : ce matériel appartenant à deux collectivités (Pompierre et le Tallud), les frais d'entretien sont répartis entre les deux communes.
- Installation d'une climatisation au restaurant : Le restaurateur a signalé une consommation du chauffage importante. Après étude, l'option de poser un chauffage (clim) dans la grande salle a été retenue. Cette solution permet de ne chauffer que cette pièce lorsqu'elle est utilisée.

### **OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au service technique afin d'assurer les missions de la commune (espaces verts, voirie...).

Monsieur le Maire précise qu'une personne actuellement employée en contrat intérim par le Centre de Gestion, pourrait être recrutée sur ce poste.

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

**VU** la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023,

**VU** le décret n° 2023-1272 du 26 décembre 2023,

**VU** la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la Commune de Pompierre (2082 habitants),

**VU** le tableau des effectifs de la collectivité,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 heures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 heures,
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2025, chapitre 012 charges de personnel.

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps non complet
<b>Secteur Administratif</b>				
Attaché	A	1	1	/
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	/
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	/
Adjoint Administratif Territorial	C	4	2	1
<b>Secteur Technique</b>				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	/	/
Agent de Maîtrise	C	1	0	/
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	/
Agent Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	3	2
Adjoint Technique Territorial	C	9	6	1
<b>Secteur Social</b>				
<b>Secteur Animation</b>				
Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
Adjoint d'Animation Territorial	C	1	0	/

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PARTHENAY-GÂTINE** **- RAPPORT D'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire communique le bilan d'activité communautaire 2024 qui présente la Communauté de Communes et les différents pôles.

Un débat s'engage.

Liliane Deschamps mentionne la gouvernance.

Elle joue un rôle central dans la gestion de la communauté et veille au respect des diverses réglementations.

Monsieur le Maire présente le bilan :

- la présentation des élus,
- les services qui regroupent 550 agents :
  - Petite enfance et jeunesse avec le projet phare du pôle enfance Maurice Caillon, la création d'une structure d'accueil de loisirs sans hébergement à Saint-Martin-du-Fouilloux, construite sur le site de l'ancienne école. Cet ancien RPI, transféré à Reffannes avec la rénovation de l'école. Et enfin, l'ouverture du Campus à Parthenay, projet subventionné à plus de 80 % et donné en exemple dans d'autres communes.
  - Scolaire avec l'opération « savoir rouler à vélo ».
  - Culture avec la construction du réseau des médiathèques et le prêt de livres gratuits. Des activités en expansion (randonnées gourmandes, visites guidées).
  - Sport : des piscines très utilisées. Toutefois, des frais importants sont en cours ou à venir avec la remise en état du bassin extérieur de la piscine de Saint-Aubin-le-Cloud. Le label Terre de Jeux avec le passage de la flamme olympique.
  - CIAS.
  - Urbanisme : Elaboration du PLUi.
  - Déchets.
  - Tourisme et patrimoine : Inauguration d'une station de trail Parthenay-Gâtine avec huit parcours balisés, répartis sur le territoire. Le FLIP qui a encore connu un beau succès. La 40<sup>ème</sup> édition est en cours de préparation. Une étude d'impact à montré l'attractivité du territoire, son développement avec ce festival. Son coût est compris entre 400 000 € et 500 000 €.
  - Ressources humaines.
  - Budget avec la définition d'une stratégie budgétaire et financière soutenable.
  - DSU avec la création du service commun.
  - Patrimoine et ingénierie.
  - Intendance.
  - Communication.

Monsieur le Maire précise qu'il vient de condenser les 55 pages du bilan d'activités. Ce document avait été transmis à chacun.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du bilan d'activité communautaire pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prend acte de la communication du bilan d'activité communautaire de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice 2024.

### **- RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le Conseil est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire le présente à l'Assemblée.

Le rapport est parcouru, un débat s'installe.

Monsieur le Maire communique les chiffres de production des déchets sur le territoire. Il est constaté que la production des ordures ménagères diminue et celle des déchetteries augmente.

Patrick Nivelle : le compostage fait son effet.

Gilles Brémont : Toutefois, les déchets ménagers et assimilés sont en augmentation par rapport à 2023 (473Kg/hab. pour 502 Kg/hab. en 2024).

Jean-Paul Chaussoneaux rappelle que les objectifs de la loi AGEC (anti-gaspillage) sont de 502 kg/hab. en France en 2030. Aujourd'hui les gens trient mieux.

Monsieur le Maire fait un point sur les déchetteries :

- 67 521 visiteurs en 2024 pour un total de 6 605 T.

Patrick Nivelle, membre de la commission déchets, rappelle que le territoire est divisé en deux. Une partie est sous la gestion du SMC (Syndicat Mixte à la carte du Haut Val de Sèvres basé à Saint-Maixent-l'Ecole), qui veut fermer des déchetteries (ex. : Saint-Aubin-le-Cloud). Une autre partie sous gestion de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, qui a son propre personnel et sous-traite la collecte.

La C.C. assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur 21 communes de son territoire. Elle est aussi adhérente du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Elimination des Déchets). Ce dernier rencontre de gros problèmes suite à la construction d'une nouvelle usine (le constructeur a fait faillite) dont le taux d'humidité est trop élevé dans les déchets.

Des discussions sont en cours pour le rattachement du SMC avec la CC de Parthenay-Gâtine. Mais ce rattachement ne garantira pas le maintien de toutes les déchetteries.

Didier Migeon : Le SMITED trie les bacs jaunes : Non.

Les déchets qui ne peuvent pas être valorisés partent dans un centre d'enfouissement. L'Etat ne veut plus de site d'enfouissement, aussi, il est prévisible que la taxe d'enfouissement va augmenter.

La cimenterie d'Airvault va brûler plus de déchets, mais il faut payer pour les brûler.

Le dernier point concerne le compostage. Il est mis à disposition des habitants un premier composteur gratuitement.

Laurence Chevallier trouve anormal le ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours en été. Le délai est trop long, ce qui apporte des nuisances (odeurs, vers...).

Patrick Nivelle : Pour ma part, je ne suis pas favorable à la pesée, mais pourquoi pas une taxe à la levée.

Pour clôturer ce débat, Monsieur le Maire souligne que les déchets vont coûter de plus en plus chers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

### **- CONTRAT MICROSOFT ENTREPRISE 2025-2028**

VU l'avis favorable de la commission Numérique en date du 18 mars 2025,

**CONSIDÉRANT** l'échéance au 30 juin 2025 du contrat Microsoft Entreprise actuellement en vigueur au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la continuité des services numériques, notamment les outils bureautiques, collaboratifs et de messagerie, utilisés par la collectivité et les communes adhérentes,

**CONSIDÉRANT** le renforcement des exigences en matière de sécurité des systèmes d'information et la nécessité de disposer d'un environnement numérique conforme aux standards actuels de cybersécurité,

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau contrat de trois ans, fondé sur un accord entreprise, a été négocié via l'UGAP, permettant de bénéficier d'un cadre contractuel sécurisé et de conditions tarifaires avantageuses,

**CONSIDÉRANT** que ce contrat permet de limiter la hausse financière initialement annoncée tout en intégrant les fonctionnalités nécessaires à la sécurisation des infrastructures numériques,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine assurera le portage du contrat et la refacturation aux communes adhérentes au service commun informatique, leur permettant ainsi de bénéficier d'un tarif mutualisé et d'un niveau de service conforme aux exigences de sécurité,

**CONSIDÉRANT** que les communes adhérentes auront la possibilité d'ajuster annuellement leur niveau de licence, sous réserve d'une demande formulée deux mois avant la date anniversaire du contrat, et que la facturation sera réalisée sur une base annuelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'approuver la signature d'un nouveau contrat Microsoft Entreprise, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, via l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), afin d'assurer la continuité des services numériques et la conformité aux exigences de sécurité des systèmes d'information,
- de confier à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine le portage de ce contrat pour le compte des communes adhérentes au service commun informatique,
- d'autoriser la refacturation annuelle aux communes adhérentes, sur la base des licences effectivement souscrites, selon les modalités prévues dans le cadre contractuel,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'évolution du coût des licences (2022 : 337 € et 2024 : 506 €).

### **DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SUIVI ANNUEL DU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE**

Monsieur le maire informe que la nouvelle convention de service commun prévoit que chaque adhérent soit représenté au comité de suivi annuel du service commun informatique.

Monsieur le maire propose de désigner un représentant pour siéger au comité de suivi annuel du service commun informatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de désigner M. Gilles BREMOND pour représenter la Commune de Pompaire au comité de suivi annuel du service commun informatique.

### **FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2024-2025**

VU la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

**CONSIDÉRANT** que la Commune de Pompaire, a délibéré pour transférer la compétence scolaire à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reverser le fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le versement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2024-2025 à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour un montant de 3 933.33 €.

### **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE (SMEG) POUR LA COMPÉTENCE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 septembre 2025 par laquelle la commune demande son adhésion au SMEG et le transfert de sa Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),

VU la délibération du 3 octobre 2025 du conseil syndical du Syndicat Mixte des eaux de la Gâtine portant modification statutaire pour intégrer l'adhésion de nouveaux membres et la prise de compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Il convient de délibérer pour nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SMEG pour la compétence DECI.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au SMEG pour la compétence DECI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de désigner les délégués suivants pour siéger au conseil syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

- M. Jean-Paul CHAUSSONEAUX, délégué titulaire,
- Mme Clémence CROC, déléguée suppléante.

## **CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE DE POMPAIRE ET LA COMMUNE DU TALLUD POUR DES MISES À DISPOSITION DE MATÉRIELS**

La commune de Pompaire possède un matériel (Cellule Gecko Automotrice - désherbage) pour l'entretien général de la commune et un tracteur pour l'entretien des stades qui ne sont pas utilisés à temps plein. La commune du Tallud souhaite pouvoir emprunter ces matériels pour ses propres besoins de désherbage et d'entretien des stades.

Afin de faciliter l'entraide communale, les communes peuvent conclure entre elles des conventions par lesquelles elles s'engagent à mettre à disposition leurs moyens afin de faciliter l'exercice de leurs compétences.

Des conventions définissent les conditions dans lesquelles la commune de Pompaire met à disposition de la commune du Tallud un matériel de désherbage (cellule Gecko) et un tracteur.

Pour simplifier le suivi des prêts et favoriser le bon usage de ces matériels, chaque commune utilisatrice désigne un référent technique.

La mise à disposition des matériels donne lieu à participation annuelle de chaque commune aux frais engagés dans le cadre de l'entretien des matériels, au prorata du nombre d'utilisations.

Les conventions sont établies pour une durée d'un an à compter de la date de signature des parties et renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition du matériel de désherbage (cellule Gecko) à la commune du Tallud,
- approuve la convention de mise à disposition du tracteur pour l'entretien des stades à la commune du Tallud,
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer lesdites conventions et tout document relatif à ces dossiers.

La commune de Pompaire possède divers matériels (regarnisseur, sableur et herse) en commun avec la commune du Tallud. Ces matériels sont stockés dans l'une ou l'autre des communes.

Afin de faciliter l'entraide communale, les communes peuvent conclure entre elles des conventions par lesquelles elles s'engagent à mettre à disposition leurs moyens afin de faciliter l'exercice de leurs compétences.

Une convention définit les conditions dans lesquelles les communes de Pompaire et du Tallud mettent à disposition les matériels.

Pour simplifier le suivi des prêts et favoriser le bon usage de ces matériels, chaque commune utilisatrice désigne un référent technique.

La mise à disposition des matériels donne lieu à participation annuelle de chaque commune aux frais engagés dans le cadre de l'entretien des matériels, au prorata du nombre d'utilisations.

La convention est établie pour une durée d'un an à compter de la date de signature des parties et renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition des matériels (regarnisseur, sableur et herse) entre les communes de Pompaire et du Tallud,
- autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer lesdites conventions et tout document relatif à ces dossiers.

Monsieur le Maire précise au Conseil que ces matériels ont été cédés par la ville de Parthenay. Ils étaient utilisés depuis de longues années pour l'entretien des stades des trois communes. La Ville de Parthenay sous-traite son entretien et n'utilise plus ces matériels.

Un autre matériel était utilisé, il s'agit du vertidrain. Cet équipement est hors d'usage, aussi, un devis pour une location sera demandé à une entreprise spécialisée dans les entretiens de stades.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses.

## **INFORMATIONS**

Un sujet est présenté, sans délibération mais à débattre, par l'Assemblée.

Monsieur le Maire présente la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire communique diverses informations :

- Amical'Expo : inauguration le vendredi 7 novembre à 18h30.
- Cérémonie du 11 novembre au Monument Aux Morts : Messe à Parthenay à 9h30 puis cérémonie au Monument à 11 heures 15. Les enfants de l'école devraient intervenir pour lire des lettres de soldats ou des poèmes.
- La soirée des Elus sera organisée le vendredi 28 novembre 2025 à 19h à la salle Carpe Diem de Châtillon-Sur-Thouet.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 20h.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Paroisse remerciant le Conseil suite à leur manifestation.

Un point est fait sur les travaux :

Marina Piet informe des plantations le 29 novembre 2025 à 11h « 1 naissance, 1 arbre ». Les plantations se feront cette année derrière le court de tennis à la Chevroc'hère.

Jocelyne Le Dû informe que l'école participera au projet communautaire « savoir rouler à vélo ». Ce dispositif permet aux enfants de bénéficier d'un apprentissage nécessaire à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Liliane Deschamps : Des tracts ont été distribués pour une animation « jeux » pendant les vacances scolaires. Cette activité a-t-elle fonctionné ?

Jocelyne Le Dû : oui quelques enfants, malgré une activité le même jour à la médiathèque de Pompaire.

Didier Migeon rappelle la convocation à la réunion du 5 novembre 2025 à 18h30. Le rendez-vous aura lieu à l'église, afin de voir les travaux en cours.

Coralie Chassot s'informe sur les travaux du lotissement des Gérardières. Des riverains s'interrogent sur ces travaux et les pelouses prévues, qui vont empêcher le stationnement.

Monsieur le Maire a été alerté par des riverains. Il faut aujourd'hui renaturer les villes pour permettre l'infiltration des eaux de pluie, améliorer la qualité de vie et lutter contre les effets du changement climatique. C'est pourquoi le bitume sera plus limité dans les lotissements rénovés et des espaces de verdure seront créés, les trottoirs végétalisés.

Le stationnement se fera sur la voie existante, relativement large. C'est aussi un moyen de réduire les vitesses.

Monsieur le Maire informe de l'avancée de l'étude des travaux des rues des Genévriers et des Arbres qui seront dans cette configuration. Une réunion publique va être programmée et l'appel d'offres lancé à la suite.

Isabelle Poudret demande si le problème de la numérotation de l'Aubépine a été étudié suite aux demandes de plusieurs riverains lors du repas des aînés.

Monsieur le Maire répond qu'il faut peut-être revoir aussi la dénomination complète de l'Aubépine, en nommant les petites allées.

Marina Piet : Si des noms de rues sont donnés, il serait intéressant de réfléchir à des noms de femmes (comme Parthenay vient de le faire).

Avant de clôturer ce Conseil, Monsieur le Maire rappelle les élections municipales à venir et son souhait de se représenter.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 15.